

09/11

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2025

Présents :

Elliott BIZE, Thibault BOULVAIN, Florence DANTON, Lisa DEBAUD, Guillaume FARDE, Loïs FAY-KOCAOGLU, Elise GALY-JAMMOU, Laurent GAYER (arrivée à 9h30), Mathis GROSSNICKEL, Romain GUINEBRETIERE, Jérôme MICHEL, Lidia PANICO (départ à 9h30), Pierre-Louis PERIN, Louise WAGENER.

Absents ou excusés :

Edouard BOULLE, Alexis GOIN (procuration à Pierre-Louis PERIN), Sandrine LEFRANC (procuration à Thibault BOULVAIN), Chi-Mao LIN-ZUCKER (procuration à Pierre-Louis PERIN).

Assistaient à la séance :

Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Anne-Solenne DE ROUX	Directrice de la formation initiale
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Sylvie HERLICQ	Déléguée ressources et vie enseignantes
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement
Baptiste VIVIEN	Responsable de l'engagement étudiant

*
* *

I - Validation des conventions annuelles 2025-2026 des associations permanentes (vote)	2
II – Reconnaissance des associations étudiantes (vote).....	3
III – Validation des initiatives étudiantes pour le semestre d'automne 2025-2026 (vote).....	5
IV – Audition du syndicat solidaires étudiant-e-s	6

CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2025

La séance est ouverte à 8 h 35 par Pierre-Louis PERIN.

Pierre-Louis PERIN

Bonjour à toutes et à tous. Je salue la présence du Président du Conseil de l'Institut, Xavier Ragot, je l'en remercie. Nous allons ouvrir la séance, mais je crois qu'il y a une intervention préalable sur l'ordre du jour.

Romain GUINEBRETIERE

Oui, bonjour à tous et à toutes. Je souhaitais demander pourquoi l'ordre du jour, concernant le point 3, avait été modifié moins de dix jours avant la tenue du Conseil. Quel motif d'urgence a motivé le Bureau pour prendre une telle décision ? En effet, l'article 30 du règlement intérieur prévoit que, sauf pour motif d'urgence, les membres du Conseil reçoivent, au moins dix jours avant la date de la réunion, une convocation comportant l'ordre du jour. Il n'y a en l'espèce aucune urgence motivant la modification du point 3 de l'ordre du jour. On constate qu'une nouvelle fois, le directeur méprise les règles qui régissent le bon fonctionnement de Sciences Po. Merci.

Anne-Solenne DE ROUX

On va vous faire une réponse collective. Il n'y a rien de conflictuel dans cette décision. Il y a un point qui a été ajouté et qui va nécessiter, selon nous, une discussion plutôt longue. Or, nous souhaitons pouvoir finir à l'heure. Nous ne souhaitons pas non plus faire attendre la personne qui devait présenter ce point sur l'insertion professionnelle trop longtemps à l'extérieur.

Romain GUINEBRETIERE

Ce n'est pas ce que je voulais dire.

Anne-Solenne DE ROUX

Ce que nous avons proposé aux deux co-présidents de cette instance était, éventuellement, de reporter un point de manière à ce que les discussions puissent avoir lieu de manière satisfaisante ce matin sur l'ensemble des points et que l'insertion professionnelle ne fasse pas l'objet d'une présentation trop courte ou ne soit pas reportée en faisant attendre la personne concernée à l'extérieur. Il n'y avait rien de conflictuel, en tout cas sur ce sujet, mais je laisse le co-président donner sa réponse sur ce point.

Romain GUINEBRETIERE

Désolé, je me suis mal exprimé, mon point n'est pas sur le report de cette intervention, mais dans l'ordre du jour, il est indiqué : adoption des financements des projets étudiants soumis à l'approbation de la Vie étudiante. Il n'y a pas marqué de vote sur une quelconque sanction de la Commission de la Vie étudiante. C'est ça mon point.

Pierre-Louis PERIN

On a reçu un ordre du jour et il a été complété par la suite. La Commission de la Vie étudiante s'est réunie lundi dernier. On a suivi son avis pour l'inscription de ce point dans les délais qui sont ceux applicables dans ce genre d'affaires. Vous avez reçu un ordre du jour complété. Bien, passons au point 1.

I - VALIDATION DES CONVENTIONS ANNUELLES 2025-2026 DES ASSOCIATIONS PERMANENTES (VOTE)

Pierre-Louis PERIN

La parole est à Baptiste Vivien.

Baptiste VIVIEN

Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et tous. Vous connaissez le principe. Chaque convention vous est présentée une fois les décisions entre l'association et les campus, ou les écoles ou bien la Commission de la Vie étudiante, se sont mis d'accord sur la délégation des missions transférées à l'association dite permanente. Il y avait cette fois 8 dossiers. Les 4 associations permanentes du campus du Havre, le BDE, le BDA, l'AS ainsi qu'Havrais Dire qui est une association de débats et de joutes oratoires en anglais. Il y avait les deux dernières associations du Campus de Menton, Medmun et le BDE, les deux précédentes ayant été portées au précédent Conseil. Et puis deux associations parisiennes : la Grenade qui est l'association d'épicerie solidaire et participative, située au 56, rue des Saints-Pères, et l'association des juristes de Sciences Po, rattachée à l'Ecole de droit. Je ne rentre pas dans les détails de leurs missions, mais je suis à votre disposition si vous avez des questions.

Pierre-Louis PERIN

Y a-t-il des questions ? Alors, nous allons pouvoir passer au vote. Ismahane, y a-t-il des procurations ?

Ismahane GASMI

Oui, madame Lefranc donne procuration à monsieur Boulvain. Madame Lin-Zucker et monsieur Goin à vous, Monsieur le Président.

Pierre-Louis PERIN

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Les conventions sont adoptées à l'unanimité.

II – RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES (VOTE)

Pierre-Louis PERIN

Je redonne la parole à Baptiste Vivien.

Baptiste VIVIEN

Merci. Donc, sur le même principe, voici les associations qui demandent le statut d'associations reconnues. Un statut valable pendant deux ans. Les associations se remettent à jour, font leurs déclarations en préfecture au fur et à mesure de la rentrée. Vous aviez, cette fois, 22 associations qui se sont présentées. 17 d'entre elles disposaient déjà de ce statut et souhaitaient donc le renouveler. 5 demandaient une première accession à ce statut. 5 initiatives qui ont été précédemment sélectionnées et élues à ce dispositif des initiatives étudiantes. Ce qui, si vous les validez bien sûr, portera à ce jour à 108 le nombre d'associations reconnues pour leurs activités jusqu'à l'été 2026, voire l'été 2027.

Mathis GROSSNICKEL

J'avais une question concernant une association en particulier. Parmi celles qu'on va valider aujourd'hui, on a celle du Centre Saint-Guillaume qui, de par son nom, a une mission un peu floue. Si on lit l'objet de cette association, on ne comprend pas bien ce que c'est. Il s'agit en réalité d'une association à but religieux qui est directement rattachée à l'Aumônerie de Sciences Po. On a premièrement la validation et la mise en moyens d'une association à but religieux dans Sciences Po, ce qui n'est pas en soi problématique, mais l'association, de par ses actions, peut se rapprocher d'une action de prosélytisme. Il y a des affichages d'appels à la Messe des Curieux qui pourrait contrevénir à la neutralité de mission de service public imposée à notre établissement. Ce sont des questions qui se sont posées dans d'autres établissements de l'enseignement supérieur. On a une jurisprudence du Tribunal administratif de Versailles qui permet à un établissement de ne pas accorder de moyens à une association à portée religieuse. S'il s'agissait d'autres religions, on aurait eu peut-être plus de réticences à l'approuver. On est vraiment interrogés par le but de cette association, son activité au sein de Sciences Po, par les moyens qui lui sont donnés. Sujet annexe : son rattachement officiel à l'Aumônerie de Sciences Po qui est un centre religieux en dehors de Sciences Po, mais qui porte ce nom, est identifié par tous comme aumônerie de Sciences Po, qui l'affiche sur le fronton de son bâtiment. Je pense qu'il est problématique qu'un centre religieux porte la marque de Sciences Po alors que Sciences Po doit porter une neutralité de sa mission, notamment vis-à-vis des religions. Je voulais

savoir ce qu'il était possible de faire contre cette appellation de l'Aumônerie de Sciences Po et si l'on pouvait avoir plus de détails sur les missions du Centre Saint-Guillaume. Je vous remercie.

Baptiste VIVIEN

Je ne me prononcerai pas sur l'Aumônerie de Sciences Po. Il y a toujours eu une aumônerie à Sciences Po, de très longue date. L'association porte le nom du Centre Saint-Guillaume, mais nous sommes toujours très vigilants. Ils ne s'en cachent pas, ils portent le nom Saint-Guillaume, et on travaille beaucoup en proximité avec eux pour nous assurer que, quelles que soient leurs activités sur le campus de Sciences Po, elles sont bien en adéquation avec le règlement de la vie étudiante, qu'il n'y a pas de prosélytisme dans leurs activités à Sciences Po, en accord avec le Code de l'éducation. Je m'assure toujours, que ce soit pour le Centre Saint-Guillaume mais aussi avec d'autres associations qui pourraient avoir des rapprochements affinitaires avec l'extérieur, auprès de notre référente laïcité, que l'association n'appelle pas au prosélytisme, ne fait pas d'activités religieuses ou cultuelles en son sein. Ce qui a toujours été le cas à ce stade, à part cet appel à la Messe des Curieux qui est, je crois, une première chez eux.

Pierre CATALAN

Je vais compléter ce qu'a dit Baptiste. On a pris contact avec la référente laïcité et lutte contre les discriminations. C'était en fin d'année dernière qu'il y a eu l'invitation à suivre une « messe des curieux », pour ceux qui ignoreraient à quoi ça ressemble. C'était une invitation à une messe en dehors des murs.

Mathis GROSSNICKEL

Heureusement.

Pierre CATALAN

Pour la référente laïcité, cela s'inscrivait dans le cadre légal et réglementaire de la vie étudiante. Vous avez des arguments dessus et vous êtes, je pense, déjà en contact avec la référente laïcité et lutte contre les discriminations. Si l'analyse était modifiée, on en prendrait acte. En réalité, cela ne reflète pas le cœur de l'activité du Centre Saint-Guillaume en tant qu'association reconnue qui anime des rencontres, des débats qui traitent de l'actualité et des sujets qui traitent du rapport entre soi et l'actualité, la marche du monde, une problématique comme le changement climatique par exemple, plutôt sous l'angle de la spiritualité et en interreligieux. De ce point de vue, le Centre Saint-Guillaume est une association affinitaire comme nous en avons d'autres, qui réunit des étudiants qui ont des pratiques religieuses diverses. Je pense que ce serait exagéré de les empêcher de tenir cette activité, ce qui ne nous empêche pas d'être vigilants et restrictifs sur des activités qu'en relecture du droit, on pourrait considérer comme prosélytes. Cela ne me posera aucun problème, à la direction de la Vie Etudiante, de recadrer l'association si nécessaire.

Jérôme MICHEL

Bonjour à tous. D'autres religions sont-elles représentées, au même titre que la religion catholique ?

Pierre CATALAN

Le cas de l'Aumônerie est un peu particulier, car il s'agit d'un local qui appartient au diocèse. Et toutes les confessions ne bénéficient pas, pour des raisons historiques, d'un local situé au 42, rue de Grenelle à si grande proximité de Sciences Po. Ceci étant dit, il y a trois associations affinitaires qui réunissent des étudiants autour de leur foi à Sciences Po : le Centre Saint-Guillaume, l'UEJF et Salaam.

Mathis GROSSNICKEL

Je vous remercie pour votre réponse sur le Centre Saint-Guillaume, mais j'aimerais bien avoir une réponse sur l'Aumônerie de Sciences Po, qui relève peut-être plus de la direction, sur le fait d'associer la marque « Sciences Po » à une aumônerie.

Kate VIVIAN

Merci, Mathis, on va se renseigner. Je suis en lien avec la direction des affaires juridiques pour savoir si cette utilisation est conforme ou non.

Pierre-Louis PERIN

Bien, passons au vote.

Romain GUINEBRETIERE

Peut-on faire deux votes ? L'un sur l'ensemble des associations et l'autre sur le Centre Saint-Guillaume ?

Pierre-Louis PERIN

Vous souhaitez faire une réserve ?

Romain GUINEBRETIERE

Non, voter séparément sur le Centre Saint-Guillaume et le reste.

Pierre-Louis PERIN

Donc, on va voter d'abord sur les associations en général, sauf sur le Centre Saint-Guillaume pour répondre à votre demande.

La reconnaissance des associations permanentes, hormis le Centre Saint-Guillaume, est adoptée à la majorité des votants moins une abstention.

Pierre-Louis PERIN

Concernant l'association du Centre Saint-Guillaume, qui vote contre ? Qui s'abstient ?

La reconnaissance du Centre Saint-Guillaume est adoptée à la majorité des votants moins 5 abstentions.

III – VALIDATION DES INITIATIVES ETUDIANTES POUR LE SEMESTRE D'AUTOMNE 2025-2026 (VOTE)

Pierre-Louis PERIN

Baptiste.

Baptiste VIVIEN

Vous êtes tous au courant, du moins les étudiants, de cette nouvelle campagne. Vous avez, à chaque début de semestre, une campagne de projets étudiants qui sont proposés afin de pouvoir, éventuellement, agir sur le campus pendant l'année universitaire. En cette rentrée, nous avions 139 projets originaux répartis sur l'ensemble des campus, ce qui revient à présenter 143 projets, puisque certains projets se présentaient sur deux ou trois campus en même temps. La liste a été présentée aux étudiants le lundi 29 septembre. L'ouverture des votes a eu lieu le 1er octobre à 10 heures. Il s'est tenu, sans incidents, jusqu'au 3 octobre à midi. Au total, nous avons 5.838 étudiants qui ont pris part à ce scrutin, soit un taux de participation de près de 40 %, ce qui est un très bon taux. 95 initiatives ont atteint le seuil requis pour bénéficier de ce statut d'initiative sélectionnée, ce qui leur permettra d'agir sur leur campus pendant toute l'année universitaire. Toutes les associations étaient dans le document.

Romain GUINEBRETIERE

En effet, on se réjouit de ce fort taux de participation. Un taux dont toute université se féliciterait pour ses élections centrales. C'est quand même très fort, puisque ce scrutin est le seul du semestre et même de l'année, il peut faire office de scrutin qui donne des indications sur les résultats des centraux. Nous sommes ainsi très heureux de constater qu'arrivent en tête, à Paris, le décollectif féministe et le collectif du Lien, deux associations de gauche, qui ont subi les foudres du directeur l'année dernière. Je voulais dire aussi que ce scrutin marque le recul définitif du macronisme à Sciences Po comme en France puisque ni En Marche, ni Horizons, ni le Laboratoire de la République n'obtiennent un score leur permettant d'être initiative étudiante pour ce semestre. On peut donc se réjouir de ce résultat qui devrait conduire le directeur à s'interroger sur le décalage entre ses politiques et les aspirations des étudiants.

Pierre CATALAN

Une petite précision, ce ne sera pas le seul scrutin de l'année. Il y aura un scrutin fin janvier.

Louise WAGENER

Il y aura donc un nouveau scrutin le semestre prochain. Quand les initiatives se présentent, un premier filtrage est-il fait par l'administration ? On a quand même vu une initiative étudiante évangéliste qui s'est présentée. J'ai été un peu choquée de me dire que cette initiative étudiante aurait pu passer sans filtre.

Pierre CATALAN

La direction de la Vie étudiante n'applique pas de principe de soupçon systématique. Une initiative étudiante peut donc être portée par des motivations. Quand nous sentons que ces motivations peuvent être en contradiction avec le règlement de la Vie étudiante, nous avons un rendez-vous avec les étudiants porteurs à qui nous précisons le cadre attendu. De la même façon, nous ne portons pas de présomption de culpabilité. Nous attendons l'éventualité qu'une association propose quelque chose d'irrégulier avant de la recadrer.

Pierre-Louis PERIN

S'il n'y a pas d'autres questions, nous pouvons passer au vote.

Les initiatives étudiantes sont validées à la majorité des votants moins 1 abstention.

Pierre Catalan quitte la salle.

IV – AUDITION DU SYNDICAT SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S

Pierre-Louis PERIN

On peut inviter les représentants du syndicat à nous rejoindre. Bonjour aux représentants du syndicat Solidaires et bienvenue au CVEF. Je précise comment cela va se passer. Kate Vivian fera tout d'abord une présentation. Ensuite, on vous entendra ans vos observations. Puis l'on vous posera des questions. On passera ensuite à la délibération. À ce moment, on vous demandera de quitter la salle. Pierre Catalan qui est directement mis en cause, va lui-même quitter la salle. Je précise également à Loïs Fay-Kocaoglu qu'il y a un conflit d'intérêts en ce qui la concerne puisqu'elle représente le syndicat au sein de ce Conseil.

Kate VIVIAN

Bonjour à toutes et à tous. En application de l'article 30 du règlement de la vie étudiante, la Commission de la Vie étudiante a été sollicitée par la direction afin de formuler un avis consultatif qui vous sera présenté aujourd'hui par les membres de la CVE sur les procédures prévues au titre des mesures applicables aux associations représentatives à Sciences Po. Les faits signalés dans le cadre de cette saisine sont la diffusion par l'association représentative Solidaires étudiant-e-s ici représentée d'une série de slides dans le cadre d'une formation présentée au sein de Sciences Po, donc suite à une réservation de salle octroyée par la Direction de la Vie étudiante et au cours de laquelle des salariés de Sciences Po sont qualifiés comme « ennemis ». C'est le 9 septembre 2025, entre 19h15 et 21h, qu'une salle a été mise à disposition à la demande de l'association Solidaires, précisément au 9, rue de la Chaise pour une formation intitulée « antirépression, connaître ses droits pour mieux se battre ». Un support a été diffusé à ce moment, introduit par une liste de principes assez généraux parmi lesquels : on ne parle pas aux admin et autres et on ne donne pas son prénom si on n'y est pas contraint », puis une liste intitulée « Justice, police, admin : qui sont nos ennemis ? » qui cite en fonction de leur fonction les salariés de la direction des services et des moyens généraux, à savoir les appariteurs, et nominativement un membre de la direction de l'engagement, plus précisément le directeur de la Vie étudiante, assortie d'une photo du directeur de la Vie étudiante et de son nom de famille. Le support de formation présenté le 9 septembre a, en outre, circulé sur des groupes de messagerie instantanée le même jour. Les propos contenus dans ce support, puisqu'ils désignent en tant qu'ennemis des salariés de la FNSP, sont susceptibles de constituer un manquement au règlement de la Vie étudiante, aux articles suivants. L'article 2, « Libertés individuelles », qui précise que dans toutes les activités, notamment associatives, les étudiants respectent la sensibilité, la dignité et les convictions de chacun. Le terme de dignité est sans doute ici au cœur du sujet, y compris dans les espaces numériques et notamment sur les réseaux sociaux. Article 3 « Respect des personnes et des biens » : « *Tout acte de pression physique ou psychologique est strictement interdit à l'égard des membres de la communauté*

de Sciences Po et le harcèlement sexuel ou moral sont punissables dans les conditions prévues dans le Code pénal, nonobstant toute sanction disciplinaire indépendante ». Je précise que sont prohibés les propos insultants, actes de harcèlement, atteintes à la réputation d'un usager, d'un salarié ou d'un enseignant, notamment sur les espaces numériques. Je vais passer la main aux membres de la Commission de la Vie étudiante qui se sont réunis la semaine dernière pour vous faire part de leurs propositions.

Pierre-Louis PERIN

Je vais rappeler que la CVE s'est réunie et a décidé de renvoyer cette affaire devant notre Conseil. Elle propose une série de mesures qui consisteraient en un avertissement et en une privation de la mise à disposition des locaux de Sciences Po pendant une durée à déterminer. Sur ce, on va vous donner la parole. Veuillez vous présenter tout d'abord, puis la parole est à vous.

Les deux personnes représentant Solidaires étudiant-e-s se présentent.

Personne représentant Solidaires Etudiant-e-s (1)

Bonjour. Nous allons tout d'abord contextualiser la slide qui a été mise en cause. Il s'agit d'une formation animée par un syndicat et ouverte aux étudiants volontaires qui portait sur les moyens de protection face à la répression administrative, policière et judiciaire, selon les méthodes de l'autodéfense collective. Sur la diapositive, on parle de justice, police, admin qui sont nos ennemis. On parle d'une règle générale. Tout ce qui n'est pas préalablement identifié comme « camarade » est un ennemi. Il s'agit simplement de rester méfiant par rapport aux personnes que nous n'identifions pas. La formulation « ennemi » pointée du doigt dans le cadre de cette procédure n'a en aucun cas pour objet d'essentialiser comme ennemis des personnes en tant que telles. Elle visait à rappeler, dans un cadre strictement tactique et circonstancié, dans un cadre de répertoire d'actions étudiantes, je le rappelle, traditionnel depuis les années 60 et qui a été maintes fois éprouvé à Sciences Po, mais qui fait, depuis deux ans, face à une répression inédite de la part de l'administration et au nom de la direction, que certains agents pouvaient être amenés, bon gré mal gré, sous demande de la direction, à agir dans un sens contraire aux intérêts des étudiants mobilisés et qu'il convenait, dès lors, d'adopter une vigilance maximale. Tout comme il serait ridicule de penser que nous considérons les médecins et les avocats commis d'assises comme des ennemis en soi, il s'agissait simplement de spécifier que, dans un cadre de répression, ce sont des personnes vis-à-vis desquelles il convenait de demeurer prudents pour protéger nos identités et ne pas finir en section disciplinaire ou exclue à titre conservatoire. Nous reconnaissions que la formulation pouvait être mal interprétée en dehors de ce contexte, quand bien même elle a été explicitée oralement et ne reflète pas l'esprit de la formation. Nous tenons donc à présenter nos excuses aux appariteurs et aux apparitrices du campus si nos propos ont pu donner le sentiment d'une stigmatisation. Ce n'était nullement le cas du message que nous souhaitions transmettre aux étudiants. Nous rappelons, par ailleurs, que nous travaillons régulièrement avec les salariés de Sciences Po et que nous avons des échanges apaisés sur notre cohabitation, malgré nos intérêts parfois divergents, au niveau syndical comme de manière interpersonnelle. On parle avec eux en dehors du contexte d'action et parfois même pendant les actions. Nous avons la conviction que certains de nos intérêts convergent par ailleurs et réitérons notre volonté d'agir aux côtés des salariés internes à Sciences Po ou en situation de sous-traitance pour l'amélioration de leurs conditions de travail. Amélioration des conditions de travail et études sont deux démarches conjointes que nous ne souhaitons pas opposer dans notre pratique syndicale. Nous avons pris collectivement des mesures afin que notre mobilisation nuise le moins possible à la vie des travailleurs, notamment en termes sonores ou d'horaires. Et ils nous ont assuré faire le maximum pour nous protéger, y compris quand nous œuvrons sur des sujets opposés à leurs mobilisations. Dans un souci d'apaisement et afin d'éviter tout malentendu, nous envisageons de remplacer le mot « ennemi » de la formation par la formulation « agents face à qui nous n'avons rien à déclarer ». Ces tensions et confrontations sont par ailleurs directement la conséquence de la politique de répression mise en œuvre par la direction depuis deux ans. On rappelle que, dans le cadre de la mobilisation Palestine, il y a à l'heure actuelle plus de 40 sections disciplinaires, 14 exclusions à caractère conservatoire, mais clairement utilisées comme sections pour un jugement avant la section disciplinaire. Nous voyons là une volonté de détruire une culture universitaire qui existe dans les universités françaises depuis les années 60, où les universités ont une vie politique propre, avec leurs mobilisations et qu'on est en train de voir disparaître aussi bien à l'échelle locale que régionale ou même nationale. Pensons à la loi soi-disant contre l'antisémitisme qui sert juste à contourner les sections disciplinaires des établissements qui est en train de se mettre en place. Nous contestons ce mouvement de répression.

Personne représentant Solidaires Etudiant-e-s (2)

Pour rebondir et reprendre, si l'usage du mot « ennemi » peut légitimement susciter le débat et appelle à une clarification, c'est ce qu'on fait aujourd'hui et on s'est excusés auprès des appariteurs et apparitrices, on travaille régulièrement avec eux, on a une politique de convergence au maximum avec eux, on ne peut en aucun cas justifier des sanctions à l'encontre d'un syndicat étudiant qui ne pourraient être interprétées autrement que comme une sanction disciplinaire. Une telle sanction constituerait une atteinte grave à la liberté d'expression, à la liberté syndicale et à la liberté d'association qui sont garanties par le règlement de la vie étudiante, son article 2, dont l'exercice des droits et la liberté des membres de la communauté sont garantis, la liberté d'expression en faisant naturellement partie. Le droit interne constitutionnel dans l'article 11 de la DDHC qui stipule que les libertés d'opinion et d'expression sont les droits les plus précieux de l'homme et surtout par la jurisprudence constante de la Cour de cassation avec une super décision de 2025 qui dit que les propos, pour outrageants qu'ils soient, alors qu'ils expriment une opinion critique d'un élu, ne sortent pas du cadre de la liberté d'expression. Les propos en question étaient : « *Vous êtes la honte du genre humain, messieurs-mesdames, la lie de l'humanité* ». On peut raisonnablement penser que la gravité des faits en question est bien plus importante que celle qui nous est imputée. Et évidemment par la jurisprudence constante de la Cour européenne des droits de l'homme qui garantit que la liberté d'expression protège aussi les propos qui choquent, qui heurtent ou qui inquiètent. C'est nécessaire au pluralisme, à la tolérance et à l'esprit d'ouverture sans lesquels il n'est pas de société démocratique. Donc une procédure disciplinaire pour un mot qui est discuté et cela, nous voulons bien l'entendre, mais discuté dans un cadre militant et interne, serait dépourvue d'une base juridique solide et relèverait uniquement d'une volonté répressive. Par ailleurs, si cette formation a bien eu lieu sur notre lieu d'étude, sa diffusion sur les messageries instantanées ne tombe nullement sous le coup de la loi répressive de Sciences Po. Ce groupe n'est pas associatif. Il n'est nullement constitué comme un groupe de messagerie instantanée établi dans un cadre associatif ou pédagogique, comme le prévoit l'article 2, mais simplement comme un groupe de mobilisation privé excluant le caractère associatif, ouvert aux étudiants de Sciences Po ou non, souhaitant simplement se mobiliser pour la cause étudiante. Nous insistons sur le fait que cette affaire ne peut être dissociée d'un contexte de répression systémique du mouvement étudiant et syndical, documenté au niveau onusien dans un très bon rapport sur l'état de la répression politique des mouvements étudiants en France, repris par la Commission consultative des droits de l'homme, dont la secrétaire générale, Valérie Lafourcade, souligne dans un rapport de juin 2025 le danger de la restriction de l'espace civique. C'est cela dont nous témoignons aujourd'hui. Le droit des étudiants à se mobiliser, même avec des mots choquants, on entend ce désaccord, on s'en excuse pour les appariteurs, mais cela reste dans tous les cas dans le cadre de la liberté d'expression et de la mobilisation. Cette restriction de l'espace civique ressort clairement d'une procédure-baillon qui vise à effrayer et faire s'auto-censurer des militants, des journalistes, des représentants syndicaux. Cela a été condamné par une directive de l'Union européenne de l'année dernière qui devrait être reprise en droit interne cette année. Les personnes visées par ces procédures-baillons sont déjà strictement interdites et les conséquences pénales pour ces personnes sont lourdes. À cet égard, il n'est pas normal, comme cela a été dit en CI par le directeur de notre institution, Luis Vassy, que des étudiants écartés de notre école pour une durée indéterminée à titre conservatoire n'aient qu'à porter leur cas au Tribunal administratif. C'est vraiment représentatif de l'état de la répression actuelle dans l'école. Cela démontre une nouvelle fois le déséquilibre évident entre nous, étudiants, et une institution financée, avec un certain renom, un certain poids tant institutionnel qu'académique. Nous rappelons avec force que la liberté c'est la règle et la sanction l'exception et qu'une université a pour vocation d'émanciper les esprits et non de museler ses étudiants.

Pierre -Louis PERIN

Merci, nous allons passer aux questions. Je vais poser la première. Je voudrais que vous m'expliquiez votre formule : « La formulation ennemis n'avait en aucun cas pour objet d'essentialiser ou de désigner comme ennemis des personnes en tant que telles ». Je n'ai pas très bien compris la phrase elle-même. Est-ce qu'il s'agit de viser des personnes au titre de leurs fonctions et non pas en tant que personnes ? En quoi cela serait-il plus rassurant ?

Personne représentant Solidaires Etudiant-e-s (2)

C'est une question qui se pose beaucoup dans les communautés militantes. Il est en fait assez régulier qu'on considère que des fonctions ont des intérêts divergents à ceux des étudiants mobilisés. Dans le cas des formations anti-répression qui sont monnaie courante en milieu militant, il est considéré ainsi

que, par exemple, le médecin en garde à vue et non pas en tant que personne, mais dans sa fonction au moment de la garde à vue, est une personne dont il faut se méfier quand on est étudiant. On retrouve un certain nombre de cas où les informations données au médecin ou au psychologue en garde à vue sont utilisées ensuite dans une enquête de procédure pénale. Cela ne vise absolument pas le médecin dans sa fonction première. Dans un cadre tactique et circonstancié qui est celui des mobilisations étudiantes, un certain nombre de fonctions ont des intérêts divergents. Par exemple, les appariteurs sont contraints d'assurer la sécurité, c'est leur travail et on n'est pas en train de dire que tous les appariteurs sont des ennemis à Sciences Po, mais, dans le cadre d'une mobilisation militante, ce ne sont pas des personnes à qui il faut venir dire ce qui se passe en action ou donner son adresse.

Personne représentant Solidaires Etudiant-e-s (1)

Par ailleurs, sur le terme « ennemis », il s'agit d'une formulation maladroite de notre part avec une dualité alliés/ennemis, mais il est clair que nos modes d'action restent pacifiques. Ils visent à rassembler un maximum d'étudiants. Donc il ne s'agit pas d'attaquer les appariteurs. Nous ne mettons pas une cible dans leurs dos. Il s'agit, dans un contexte précis d'action, de ne pas divulguer d'informations sur l'action en cours.

Personne représentant Solidaires Etudiant-e-s (2)

Et recontextualiser la slide en question reste important. Le mot « ennemi » n'est utilisé qu'au titre de la slide. Il fait partie d'une liste de personnes dont il faut se méfier en cas d'action. Et il ne peut être dit, cela n'a jamais été le cas lors de la formation : nous visons en particulier les appariteurs ou Pierre Catalan en tant qu'élu. Cela n'a jamais été dit.

Florence DANTON

Bonjour et merci pour cette recontextualisation qui était nécessaire. Et on entend parfaitement que dans le répertoire traditionnel d'un syndicat comme le vôtre, ce type de formations soit quelque chose d'assez classique. En revanche, et je fais partie de la CVE, nous avons un certain nombre de débats sur ce sujet. Je voulais juste vous faire part, en tant que représentante des salariés de cette Commission, de notre ressenti. Je trouve que les termes employés posent problème. La première raison est la qualification d'ennemis qui conduit à une notion de stigmatisation. En tant que salariés au service des étudiants, les appariteurs font partie de la communauté de Sciences Po, ils n'ont pas à être stigmatisés de la sorte. La notion de transmission à travers une formation n'implique pas nécessairement le développement de discours de stigmatisation, voire haineux, qui se passe dans un cadre officiel, ce n'est pas hors Sciences Po. On peut se demander si cela ne contribue pas à développer un climat de travail dans lequel les tensions se renforcent, peu propice pour les salariés. Je le redis : on est au service de la communauté et des étudiants et, en tant que salariés, on n'a pas forcément envie de recevoir ce discours de plein fouet. Je parle au nom de la communauté et pas uniquement au nom des appariteurs. Je vous renvoie à une théorie, la fenêtre d'Overton, qui permet de définir un cadre acceptable pour l'expression du langage. À force de petites touches, de mots, disons, haineux, on peut dénaturer ce climat général. Nous, on ne souhaite pas voir ce genre de propos se généraliser. Et l'avertissement dont il a été question est un avertissement pour la suite, pour vous dire : ne refaites pas cela. N'employez pas des termes de ce type. C'est l'ensemble de la communauté de travail de Sciences Po qui ne s'y retrouve pas, qui est questionnée. Ce n'est souhaitable pour personne et pas non plus pour les étudiants. Notre deuxième interrogation a été celle de la personnalisation. Il y a une photo sur la slide, c'est un signe de stigmatisation. Cela fait partie des choses qui ne sont également pas souhaitables. Il y a l'émetteur, vous, et le récepteur. Qui va comprendre le message qui est délivré ? Cela veut-il dire, vous parlez de cible dans le dos, que la personne qui apparaît sur cette slide a une cible dans le dos ? Cela peut être très dérangeant. Cela montre à la communauté des salariés qu'on peut être victime d'une attaque personnalisée. Au-delà de la liberté d'expression qui est normale, il faut faire attention au contenu du discours et ne pas tomber dans l'ordre du haineux. C'est absolument à prohiber pour préserver la qualité du climat de travail au sein de Sciences Po. Merci.

Guillaume FARDE

Je précise que je m'exprime au titre du binôme que nous formons avec Lisa Fitoussi et que nous représentons les enseignants vacataires du Collège du secteur privé. À cet égard, les personnes que nous représentons, et nous-mêmes, sommes profondément choquées par l'emploi du mot « ennemis ». De notre point de vue, il n'est pas tant question de liberté d'expression que de violence. Par ailleurs, il n'est pas tant question des idées portées par les personnes qui viennent de s'exprimer que de la méthode avec laquelle elles s'expriment. « Ennemi » est un mot qui a un sens. Un sens volontiers

guerrier et militaire. Au point qu'Hannah Harendt, dans ses travaux, parle d'« ennemi objectif », celui que l'on combat, indépendamment des circonstances. Donc si on combat l'ennemi, y compris au moyen de la violence légitime, cela signifie que désigner comme telles des personnes, c'est les mettre en danger. Parce que même si on n'appelle pas expressément au recours à la violence contre elles, le simple fait qu'elles soient désignées comme telles par l'emploi de ce qualificatif fait qu'on crée une atmosphère, un climat, et que cette atmosphère de violence fait que certaines personnes entendant qu'il y a des ennemis, qu'on aurait divisé les gens, des amis et des gens à combattre, et que cette catégorie devant être combattue, il faudrait par voie de conséquence s'en prendre physiquement à eux ou en tout cas, cela légitimerait le fait qu'on puisse s'en prendre à eux, quand on les croise dans les murs, dans les locaux ou même à l'extérieur. On a désigné des gens comme ennemis et ces personnes ont fini par perdre la vie. Je souhaite donc insister sur la particulière gravité qui consiste à employer ce mot. C'est profondément irresponsable. Nous demandons à ce qu'il y ait une sanction pour l'emploi de ce mot, parce qu'il s'agit de méthodes qui n'ont pas leur place dès l'instant où elles divisent et mettent en danger.

Jérôme MICHEL

Tout d'abord je voulais vous remercier pour le courage que vous avez de nous présenter, ce n'est pas toujours le cas avec certaines associations étudiantes. Effectivement, on peut parler de brutalité, cela a été très mal vécu par les appariteurs, quand on parle avec eux, ils ont du mal à digérer. Il serait bien qu'il y ait de votre côté un acte pour panser ces blessures. Ce qui m'étonne c'est que vous dites que ce document était dans un groupe de discussion militant dans lequel se trouvaient des gens extérieurs à Sciences Po. Et vous mettez le portrait de Pierre (Catalan). Je trouve que c'est un peu gênant. Si c'était seulement un groupe d'étudiants Sciences Po, et ce serait discutable, mais là vous mettez le portrait de Pierre, son visage, son nom à d'autres personnes qui sont hors contexte, hors de Sciences Po, donc peut-être dans d'autres facs, cela, je ne le comprends pas. Cela me met un peu mal à l'aise. Vraiment mal à l'aise. Et pourquoi ce document a-t-il fuité ? Pour Pierre, c'est très violent aussi pour lui de savoir qu'une nouvelle fois, son visage, son nom, son titre, sont au vu de tous les militants, même hors Sciences Po. Je ne comprends pas.

Pierre-Louis PERIN

Merci. D'autres prises de parole ?

Personne représentant Solidaires Etudiant-e-s (2)

On vous remercie pour ces questions. Encore une fois, on reconnaît entièrement l'aspect inapproprié du mot « ennemis », on s'en excuse, on a présenté nos excuses en interpersonnel également. Et aux syndicats. On pense que c'est très important, comme vous l'avez dit, de panser ce problème. L'enjeu est que nous travaillons régulièrement avec les salariés de Sciences Po, on est en contact avec eux, en particulier avec les salariés sous-traités, les appariteurs comme les agents d'entretien, notamment pour discuter de leurs conditions de travail tout comme on peut discuter de l'impact de nos mobilisations sur eux. C'est ce qu'on a fait en fin d'année dernière, notamment avec les agents de sécurité pour savoir comment, eux, vivaient les mobilisations et ce qu'on pouvait faire pour qu'elles ne les visent pas, justement. Ce qui nous paraît important, c'est que nous restons dans le cadre de la liberté d'expression. En venir à dire qu'utiliser le mot « ennemis » revient à mettre une cible dans le dos, une incitation au meurtre, c'est ce qui est sous-entendu, contre les appariteurs, les salariés en général, nous paraît être un pas très grand. La slide a une volonté de protection des étudiants. Nos modes d'action sont pacifistes. Nous n'avons jamais promu, toujours réprimé, enfin toujours refusé tout acte de violence quel qu'il soit, et c'est au cœur de notre militantisme. Jamais, jamais, nous n'avons commis d'acte de violence contre qui que ce soit, de manière très claire.

Personne représentant Solidaires Etudiant-e-s (1)

Typiquement, sur le sujet, après l'occupation de l'amphithéâtre Boutmy en novembre, on a eu très rapidement un retour de la part des appariteurs qui nous signalaient qu'il y avait eu beaucoup plus de contacts physiques lors de cette occupation de l'amphithéâtre, nous l'avons aussi constaté du côté des étudiants. Des appariteurs ont été plus que bousculés ainsi que des étudiants. Des appariteurs ont témoigné de mépris de classe. Certains étudiants leur ont dit : c'est grâce à nos frais de scolarité que vous pouvez travailler. Nous avons fermement condamné ces propos en AG. Les stratégies que nous employons ne visent pas la violence. Ce qu'on fait, c'est faire sauter des cours en amphithéâtre. Je te laisse reprendre.

Personne représentant Solidaires Etudiant-e-s (2)

Et par ailleurs, on entend encore une fois que les personnels soient blessés par ce terme, on s'en excuse, mais il n'y a pas d'enjeu sur ce sujet. Cette discussion, on aurait pu l'avoir, directement, en tête à tête, c'est ce qui s'est passé l'année dernière quand on a eu la discussion sur l'horaire des actions, on s'est positionnés de façon conjointe et ce qu'on regrette vraiment, c'est cette mise en confrontation de considérer, si on retourne un peu le problème, que nous sommes des dangers pour Sciences Po, ce qui nous semble tout à fait disproportionné et inquiétant, cette discussion aurait pu exister dans un cadre de coopération entre syndicats et salariés. Voilà, on a été blessés par ces propos, ce qu'on entend et, encore une fois, on s'en excuse de façon très claire et très vive. Nous, on est d'accord, on l'a dit, pour changer cette terminologie et avoir une discussion avec les étudiants et les salariés pour que ce soit bien clair. On est tout à fait ouverts à cette coopération. Ce qui nous inquiète, en réalité, c'est pourquoi cette confrontation, cette volonté de répression alors que les propos visés ne sont en rien des propos anticonstitutionnels, d'outrage. Nous, on s'inquiète vraiment de cette logique répressive, de mettre face à face comme ennemis, justement, des salariés et des étudiants alors qu'on pourrait tout à fait coopérer.

Personne représentant Solidaires Etudiant-e-s (1)

Il y a aussi une question à propos de monsieur Catalan en particulier. D'abord, pourquoi y a-t-il une photo de monsieur Catalan ? Simplement parce qu'il est essentiel d'identifier qui il est, que beaucoup de personnes ne savent pas encore qui il est, le directeur de la Vie étudiante, et c'est quelqu'un avec qui on interagit beaucoup dans le cadre des mobilisations à Sciences Po. Il nous est apparu important de montrer, physiquement, qui était cette personne. Cela dit, nous reconnaissions que c'était une erreur que ce document aille dans des boucles militantes avec sa photo, des éléments spécifiques à Sciences Po alors que des personnes hors Sciences Po pouvaient y avoir accès. Enfin, nous rappelons que monsieur Catalan est directement impliqué dans un processus et, à nouveau, ce n'est pas pour essentialiser la personne qu'il est, de répression à Sciences Po, que les sections disciplinaires et les exclusions passent directement par lui. Il a été révélé, entre autres, dans le Canard enchaîné de l'an dernier qu'un faux compte Instagram avait espionné les comptes étudiants mobilisés pour la Palestine, et en particulier ceux d'étudiants racisés. Nous n'avons jamais eu de retours ou d'excuses de la direction sur ce sujet. C'est quelque chose qui nous dérange profondément. Maintenant, nous reconnaissions que c'était une erreur que ce document fuite avec son image et des éléments spécifiques à Sciences Po.

Romain GUINEBRETIERE

D'abord, je vous remercie aussi de votre présence dans ce cadre, je rappelle que l'UNI n'était pas venue. Je voulais revenir sur la question de la répression à Sciences Po. Vous avez dit qu'il y avait une répression qui montait depuis deux ou trois à Sciences Po. Que se passe-t-il depuis deux ou trois ans à Sciences Po ?

Personne représentant Solidaires Etudiant-e-s (1)

Depuis deux ans, depuis en fait le début du génocide en Palestine, des mobilisations ont été beaucoup plus récurrentes à Sciences Po. Elles ont pris une dimension particulière à la fin de l'année scolaire 2025. C'est à partir du 12 mars 2024 qu'on a pu constater une répression particulièrement importante aussi bien au niveau de l'école qu'aux niveaux régional et étatique. Il y a eu des coupes de financements par les régions pour réprimer les mobilisations à Sciences Po et Gabriel Attal est entré dans le cercle de la FNSP. Dès le 12 mars, à Sciences Po, on a eu pour une simple occupation d'amphithéâtre qui n'a fait sauter que deux heures de cours, 8 sections disciplinaires mises en place, y compris des camarades de Solidaires. Depuis, les SD se sont accumulées : 25 pendant l'été 2024-2025, puis une quinzaine. Il y a eu aussi un nouveau type de sanctions, les exclusions à caractère conservatoire qui, très concrètement, ne sont pas à caractère conservatoire. Elles sont clairement utilisées comme une sanction suite à une action. Oui, il y a une augmentation de la répression à Sciences Po, c'est du jamais vu dans les années précédentes, de mémoire de syndicalistes.

Personne représentant Solidaires Etudiant-e-s (2)

Pour compléter, il est important de voir dans quel contexte ces mesures interviennent. J'ai cité une répression croissante de l'espace civique en France. L'impact essentiel de cette restriction, de la diminution des étudiants, salariés et des citoyens de manière générale à s'exprimer, à ouvrir le débat, c'est une menace essentielle à la démocratie qui a été dite, dite et redite. Nous sommes un syndicat étudiant, et pas du tout un mouvement anti-fasciste, et la vocation d'un syndicat étudiant,

concrètement, c'est de protéger les étudiants. La mesure qui est requise contre nous nous semble particulièrement grave. La mise à disposition des locaux, à quoi elle sert ? En quoi l'action de Solidaires est-elle utile ? On accompagne quotidiennement des étudiants, on en accompagne des dizaines, dans leurs droits, parce que cela peut être intimidant de venir devant l'administration, à cause de la barrière de la langue, parce que parfois on ne se sent pas écouté. Parfois on l'est, mais on a besoin d'avoir des éléments en plus pour s'accompagner. Les formations que l'on donne, en l'occurrence cette formation anti-répression, si vous l'aviez vue dans son intégralité, vous auriez vu des choses particulièrement intéressantes d'un point de vue légal, des choses qu'on a le droit de savoir. Les formations que nous organisons ont toujours vocation à protéger les étudiants. On n'est jamais dans une logique d'attaque, systématiquement dans une logique de protection, notamment dans nos actions conjointes avec des associations féministes comme Garce pour lutter contre les VSS, comment les repérer, les signaler, s'en protéger. Pareil sur la question du racisme, de l'antisémitisme, on organise des formations pour aider les étudiants racisés ou d'une religion spécifique à reconnaître une discrimination quand ils en rencontrent. C'est ça, aujourd'hui le rôle d'un syndicat à Sciences Po, c'est de protéger les droits des étudiants. Émettre une sanction qui nous paraît particulièrement disproportionnée, c'est aller à l'encontre de la protection des étudiants pour une erreur qui nous semble disproportionnée.

Personne représentant Solidaires Etudiant-e-s (1)

La sanction d'avertissement a été avancée. Elle est la moins forte parmi les deux sanctions proposées. Par rapport à ce qu'a dit ma camarade en termes d'informations des étudiants et de protection de leurs droits, nous interdire de réserver des salles mènera directement à une limitation de nos capacités. On a plusieurs formations prévues : formation VSS, quel accompagnement, comment lutter ? Comment faire valoir ses droits à Sciences Po en tant qu'étudiant handicapé ? Droit des étudiants étrangers, droit des exilés. Ces formations sont prévues dans l'année. On n'a pas encore fait la demande de réservation de salles et on ne pourra jamais la faire si cette sanction tombe. Ce serait dommage à notre avis.

Pierre-Louis PERIN

Y a-t-il d'autres questions ?

Guillaume FARDE

J'avais une simple question après vous avoir à nouveau écoutés. S'il y avait eu des documents qui vous avaient désignés comme « ennemis » avec vos photos personnelles en circulation, quelle aurait été votre réaction ? Ne vous seriez-vous pas sentis en danger au sein de l'école ?

Personne représentant Solidaires Etudiant-e-s (2)

Pour vous répondre très personnellement, j'ai été visée quand j'étais en deuxième année sur le campus de Reims. Il y avait ma photo, mon numéro de téléphone et mon adresse qui ont été *leakés* avec des instructions précises. Une quinzaine de militants rémois sont venus en tenue militaire en bas de chez moi, ils sont restés pendant six heures. Je sais ce que c'est. On ne parle pas du tout du même cadre. Quand des milices néonazies vous pointent du doigt, viennent en bas de chez vous, ce n'est pas vraiment le même cadre que quand un syndicat pacifiste crée une liste non exhaustive, mais très longue de personnes dont il faut se méfier lors d'une action.

Guillaume FARDE

Listées comme « ennemis ».

Personne représentant Solidaires Etudiant-e-s (2)

La liste de ceux avec qui il fallait être méfiants. Vous y trouvez par exemple les juges, les avocats, les médecins en garde à vue. Il serait ridicule de penser que Solidaires désigne comme ennemis les médecins, ce n'était absolument pas ce qui était visé. Que la formulation soit maladroite, encore une fois, on le reconnaît et on s'en excuse. On clarifie ce qui vient d'être dit. Ce sont des personnes avec lesquelles il faut rester méfiants en contexte d'action, un contexte tactique spécifique. C'est uniquement à ce titre qu'il faut rester méfiants. C'est pour cela qu'à titre personnel, nous avons de très bons liens avec énormément de gens, dont les avocats qui interviennent aussi lors des gardes à vue. Le sujet est celui d'une logique de répression. Comment on se positionne ? Quelle est notre approche tactique ? On entend la discussion. Ce qu'on reproche, c'est la volonté de sanction. Les personnes de l'UNI qui ont fait fuiter mon nom n'ont jamais été poursuivies.

Guillaume FARDE

Pourtant, pénallement, c'est « répressible ».

Romain GUINEBRETIERE

Des menaces de viols, de mort ont clairement été reconnues de la part de l'UNI sur le campus de Sciences Po et nous n'avons jamais vu ces personnes en CVE. Il faut quand même le dire.

Pierre-Luis PERIN

Je rappelle que la Commission ne juge pas les personnes.

Romain GUINEBRETIERE

L'UNI est une association.

Pierre-Luis PERIN

Je voudrais vous amener à préciser vos positions. Vous envisagez de remplacer le terme « ennemis » par autre chose. Pouvez-vous vous engager à cela ?

Personne représentant Solidaires Etudiant-e-s (2)

Bien sûr. C'est que nous défendons depuis le début de cet entretien. On vise à le remplacer, c'est déjà le cas dans la formation. De façon très claire, nous avons remplacé par « personne vis-à-vis de laquelle nous n'avons rien à déclarer dans un cadre d'action et de mobilisation ».

Personne représentant Solidaires Etudiant-e-s (1)

C'est un engagement.

Pierre-Luis PERIN

Deuxième point, l'excuse aux appariteurs et apparitrices. Elles ont été formulées. Dans quel cadre exactement ? Dans le cadre de ce Conseil ou vous êtes-vous adressés à eux ?

Personne représentant Solidaires Etudiant-e-s (2)

Les excuses ont été multiples. On a un communiqué prêt à être envoyé. On attendait la décision de ce Conseil. Les excuses individuelles ont eu lieu aux appariteurs. L'objectif était de s'organiser en intersyndical, avec les différents syndicats de salariés.

Pierre-Louis PERIN

Je comprends que vous ne formulez pas d'excuses à l'endroit de Pierre Catalan ?

Personne représentant Solidaires Etudiant-e-s (1)

Sur le fait d'avoir laissé fuiter un document en dehors de Sciences Po, incluant sa photo et son nom de famille, si.

Pierre-Louis PERIN

Je voudrais terminer en ce qui me concerne par une remarque. Je trouve que votre formation met en valeur la règle de droit en ce qui concerne la protection de vos militants dans le cadre des suites de leurs actions. Mais je voudrais vous rappeler que cette règle de droit s'applique aussi aux activités auxquelles vous appelez et je trouve que pour vos militants, mais aussi leurs interlocuteurs, il existe une mise en danger à ne pas respecter cette règle de droit.

Personne représentant Solidaires Etudiant-e-s (1)

Quelle règle de droit ?

Pierre-Louis PERIN

La règle de droit en général, mais en particulier les règles qui régissent votre association dans le cadre de Sciences Po, donc le règlement de la vie étudiante en particulier.

Personne représentant Solidaires Etudiant-e-s (2)

C'est peut-être là qu'on a un désaccord. On s'appuie sur les règles de droit d'un point de vue législatif. Et on considère que le règlement de la vie étudiante peut parfois porter atteinte à la capacité des étudiants à s'organiser, à avoir une parole libre, et ce droit constitutionnel on le respectera toujours.

On respectera toujours la non-violence, c'est notre ligne depuis le début, mais si cela passe par arrêter de faire des minutes de silence contre le génocide en Palestine, si le règlement ne nous l'autorise pas, nous continuerons à respecter des minutes de silence.

Personne représentant Solidaires Etudiant-e-s (1)

La loi ne condamne pas le blocage ou l'occupation d'une université. Elle le fait pour les écoles et les collèges, mais pas pour les universités. Et s'il n'y avait pas de mobilisations, nombre de changements et d'améliorations n'auraient pas eu lieu à Sciences Po, pour le traitement des VSS ou le Pôle Handicap. S'il n'y avait pas de mobilisations étudiantes, l'université française n'aurait pas le visage qu'elle a aujourd'hui.

Pierre-Louis PERIN

Merci de rappeler que vos actions sont pacifiques, c'est très appréciable. Je relisais le règlement de la vie étudiante en préparation de ce conseil et je rappelle que les représentants des associations étudiantes s'engagent par écrit à respecter et à faire respecter par l'ensemble de leurs adhérents le présent règlement.

Personne représentant Solidaires Etudiant-e-s (1)

Écoutez, on a toujours été clairs sur nos modes d'action. On ne va pas changer de manière de nous mobiliser par rapport aux années précédentes. Ça s'est intensifié ces dernières années avec la question de la Palestine. Cela a toujours été clair. Quelles que soient les universités, Solidaires étudiant-e-s a toujours les mêmes modes d'action. Bien que la plupart des règlements des universités condamnent les perturbations des universités, nos mobilisations ont lieu et auront lieu, même sans Solidaires. C'est un fait social et ce n'est pas juste la représentation d'un syndicat qui changera quelque chose. Enfin, les étudiants qui ont voté pour nous l'ont fait en toute connaissance de cause sur ce sujet.

Personne représentant Solidaires Etudiant-e-s (2)

D'autant plus qu'on n'est pas sur le procès de Solidaires en tant qu'organisation, mais l'emploi d'un terme sur lequel nous nous sommes longuement expliqués et excusés.

Louise WAGENER

Je voulais juste dire que cela me dérange un peu quand on commence à faire le procès de Solidaires et de la manière dont ils se mobilisent. On ne devrait pas accepter ces questions ou les recentrer. On est là pour parler d'une formation et des mots qu'ils ont utilisés, mais pas pour faire leur procès en public alors qu'il faut tenir l'ordre du jour. Cela m'énerve un peu.

Romain GUINEBRETIERE

Cela me dérange aussi la manière dont vous posez plusieurs questions à la suite alors que, nous, vous nous dites d'aller vite. Vous n'avez pas droit à des salves de questions, sinon, nous aussi, on a droit à des salves.

Baptiste VIVIEN

Excusez-moi, il y a quelque chose qui me frappe. Alors qu'on a en effet invité Solidaires à se prononcer sur l'avis qui a été émis par la CVE, nous, en tant que chargés de la Vie étudiante, on s'est inquiété des propos qui ont été tenus : « ennemis », point. Il n'a jamais été question de faire le procès du syndicat Solidaires. On a débattu sur ce mot-là. Il y a d'ailleurs une lettre des appariteurs qui a été transmise, vous l'avez tous reçue. Et le directeur du SSU m'a dit qu'il n'y avait pas eu, à sa connaissance, d'excuses auprès des appariteurs ou alors que cela s'était fait de manière discrétionnaire. Vous-mêmes, Romain, vous êtes partis sur la répression, les manifestations antérieures, la Palestine. Ce n'est pas le sujet de ce matin. Ce matin, on est sur le mot « ennemi », les dérives sémantiques, madame Danton parlait de fenêtre d'Overton. Peut-on encore s'inquiéter de l'utilisation d'un mot auprès de salariés qui, je vous crois quand vous dites que vous n'avez pas d'animosité envers les appariteurs, simplement, pourquoi en est-on à discuter de cela maintenant alors que simplement, à un moment, il fallait juste reconnaître : oui, là, on a un peu glissé, on s'est loupés, et inviter à la discussion les salariés dont on a parlé ? Et reconnaître peut-être l'erreur et la violence de cette erreur. Mais, là, cela fait 40 minutes qu'on parle d'un sujet qui n'est pas le cœur du débat. Ce serait bien de revenir, tout simplement, à l'avis consultatif. Le Conseil est amené à se prononcer dessus, il y a sanction ? il n'y a pas de sanction ? Il y a débat. Et je regrette beaucoup, personnellement, que vous ayez passé autant de temps sur les aspects juridiques, à nous faire un cours

de droit, alors qu'il aurait peut-être fallu reconnaître qu'il y a eu une dérive sur le ciblage de certains salariés. Cela aurait pu juste calmer le jeu. Voilà.

Personne représentant Solidaires Etudiant-e-s (1)

C'est la première chose qui a été faite.

Pierre-Louis PERIN

Merci. Je voulais juste dire un mot à l'attention de Romain et de Louise. Je vous ai laissé vous exprimer, vous avez peut-être, effectivement, débordé un peu du cadre. Je vous remercie de ne pas limiter non plus mon expression. Je pense avoir parlé vraiment de la formation en question et pas d'autre chose.

Louise WAGENER

Moi, j'ai débordé du cadre ?

Pierre-Louis PERIN

Non, on a pu déborder du cadre.

Louise WAGENER

Donc tout le monde ?

Pierre-Louis PERIN

Avant de passer au délibéré, y a-t-il d'autres questions ?

Elise GALY-JAMMOU-PREFONTAINE

J'avais une question sur la sanction qui retire le droit de réserver des salles. Si cette sanction est adoptée, pourront-ils avoir accès au local syndical pour faire leurs formations ou cela limitera-t-il aussi l'accès à ces deux petites salles syndicales ?

Pierre-Louis PERIN

Merci. Cela, je pense, fait partie de la délibération. Nous allons fermer la phase d'audition.

Les personnes représentant Solidaires Etudiant-e-s quittent la salle.

Loïs FAY-KOCAOGLU

Je vous remercie pour ces échanges. Je voudrais revenir sur ce qui a été dit au début. Je n'ai pas fait la demande préalable pour me déporter des délibérations. Je ne pense pas que le Conseil puisse me l'imposer d'office. Je voulais juste préciser que je n'ai pas fait cette demande pour me déporter. Je ne souhaite pas me retirer des délibérations.

Kate VIVIAN

Vous estimatez, Loïs, qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts ?

Loïs FAY-KOCAOGLU

Non, enfin, je n'ai pas fait la demande préalable.

Pierre-Louis PERIN

Dont acte, vous n'avez pas fait la demande. Vous confirmez que vous souhaitez rester pendant le délibéré ?

Loïs FAY-KOCAOGLU

Oui.

Jérôme MICHEL

En quoi consiste le conflit d'intérêts ?

Pierre-Louis PERIN

Le fait que le représentant d'un intérêt vote pendant un Conseil.

Jérôme MICHEL

Je sais ce que c'est. Quel est le conflit d'intérêts concernant cette personne ? Je ne suis pas au courant, je voudrais juste savoir.

Pierre-Louis PERIN

Est-ce que l'élu d'une liste, d'une association, peut voter sur un sujet qui concerne son association ?

Romain GUINEBRETIERE

Excusez-moi, je voulais juste dire qu'on ne fait pas le procès de Solidaires.

Baptiste VIVIEN

Cela devient ridicule.

Pierre-Louis PERIN

Donc, nous allons passer à la délibération. On vous remercie de votre participation. On ne va pas refaire le débat, on va plutôt parler des mesures proposées. Puisque Lisa Debaud a levé la main, on lui donne la parole.

Lisa DEBAUD

Lisa Debaud, pour l'Union étudiante. Je tiens à dire qu'on s'oppose vraiment à toute sanction à l'égard de Solidaires. Ils ont été présents aujourd'hui, ils n'ont aucune intention de nuire, ils ont reconnu le caractère malheureux de leur formulation et présenté leurs excuses, sans réserve, aux personnels concernés. De plus, on se pose la question d'une gradation des sanctions. Si on peut sanctionner un syndicat pour une prise de parole qui relève de la liberté d'expression, alors que d'autres sanctions proposées cette année n'étaient pas très lourdes, cela revient à placer sur le même plan l'islamophobie et une parole malheureuse sur un diaporama. De plus, cette sanction s'inscrit dans un contexte plus général de répression dont on a déjà parlé. On peut citer les 13 exclusions pour des actions de soutien à la Palestine dont 3 pour une soi-disant participation à un blocage au moment de la formation incriminée. Parmi ces exclusions, on peut aussi citer celle de la présidente de l'Union étudiante de Sciences Po accusée d'avoir eu l'audace de chanter des slogans au rythme d'un tambour. La censure de Solidaires s'inscrit dans cette accélération de la répression en ce début d'année universitaire. Si l'émotion ressentie par les salariés doit être entendue, elle ne saurait donner lieu à des sanctions qui ne feraient que renforcer un antagonisme monté de toutes pièces par le directeur qui oppose les différentes communautés les unes aux autres. La véritable réponse se trouve dans le dialogue et la recherche d'une compréhension mutuelle. J'espère que j'ai été claire.

Pierre-Louis PERIN

Très claire. Il me semble toutefois que l'antagonisation ici vient de l'emploi du mot « ennemis ». Il y avait la question d'Elise sur la gradation sur le type de locaux. Quelqu'un de l'administration pourrait-il nous donner des précisions ?

Kate VIVIAN

Je crois que le local syndical est exclu des réservations de salles, qui sert surtout pour des événements à portée publique. Je propose que, si cette sanction devait être votée, l'accès au local syndical reste un droit.

Louise WAGENER

Dans ce cadre-là, je pense que ce serait un peu ridicule de sanctionner Solidaires. Déjà parce qu'ils ont reconnu que la formulation était très maladroite et on ne peut pas nier l'inconfort que cela a pu susciter. Cette formulation n'aurait jamais dû être employée, on est tous d'accord. Maintenant, ils ont reconnu que c'était une faute, ils s'en sont excusés. Je pense que ces excuses, plus le fait de les avoir convoqués et d'avoir discuté pendant presque une heure avec eux vaut dix fois plus qu'une sanction. Il ne serait pas intelligent de la part de notre conseil de tomber dans une forme de « tout-punitif » et d'être une sorte de Conseil gendarme des mots. À chaque fois qu'une association utilise tel ou tel mot, on le passe au crible et on tente de les sanctionner. Moi, j'espérais plus pour notre conseil. Là, on passe presque l'entièreté du Conseil sur une sanction plutôt que de réfléchir à des thèmes plus intelligents et qui font avancer l'institution. J'ai l'impression que des excuses claires, un dialogue sincère valent mieux qu'une sanction. On gagnerait à ne pas sanctionner quelque chose qui n'est même pas illégal. Ils restent dans le champ de la liberté d'expression, même si c'est choquant et qu'on

n'est pas d'accord avec les mots utilisés. On peut reconnaître qu'ils se sont longuement excusés, qu'ils ont proposé de changer la formation. Pour moi, c'est plus intéressant qu'une sanction.

Thibault BOULVAIN

C'est plus qu'un inconfort. C'est toujours intéressant de dialoguer entre nous. Ils sont venus effectivement défendre leur point de vue, ce que tout le monde ne fait pas. Mais c'est l'expression « tout-punitif » qui me gêne un peu. Je comprends votre point de vue, mais, c'est aussi notre rôle en tant que représentants de ce Conseil, de parfois faire des alertes, de signaler un fait. En fait, on ne sert pas à grand-chose si, à chaque fois, on présente des excuses et ça suffit. Moi, ça me gêne un peu, il y a quelque chose que, moi, je trouve dérangeant, l'utilisation de l'image, la « nominalisation ». La vigilance qu'on doit avoir et la manifestation de cette vigilance, c'est notre rôle aussi.

Elliott BIZE

Tout d'abord, excusez-moi pour mon retard. Comme j'ai raté une partie des débats, je voulais savoir si Solidaires avait décidé de s'excuser publiquement. Cela pourrait contribuer à l'apaisement des débats. La publication d'un communiqué est-elle prévue ?

Pierre-Louis PERIN

Se pose la question d'un communiqué post-Conseil, à l'issue de la délibération de ce Conseil qui comportera des excuses à l'attention des appariteurs. Mais sur Pierre Catalan, ils s'excusent uniquement pour la mise en ligne de la formation en question.

Guillaume FARDE

Nous aussi, on a une explication de vote avec Lisa Fitoussi. Nous demandons qu'il y ait sanction, parce que nous considérons que l'emploi du mot « ennemis » est d'une particulière gravité qui contribue à mettre en danger des personnes, qu'il n'est pas question de liberté d'expression et qu'il n'y a pas de liberté à mettre en danger les autres. Il n'y a pas de liberté non plus à fracturer les communautés de Sciences Po. L'utilisation de ce terme complique la coexistence pacifique dès le moment où certains membres de cette communauté, notamment les personnels, pourraient venir en ayant peur d'être désignés ainsi. Nous demandons néanmoins une proportionnalité dans la sanction, le fait de s'excuser peut être pris en compte. Le fait que l'accès au local syndical soit permis pour que ce syndicat me semble raisonnable. Néanmoins, annuler toute sanction au motif qu'ils auraient présenté des excuses partielles ne serait pas de nature à refléter la gravité de ce qui vient de se passer. S'il n'y avait pas eu cet émoi, aussi fort et aussi lourd, ce terme aurait probablement continué à être utilisé par les membres de ce syndicat dans d'autres formations. Et c'est bien cela qui nous inquiète en tant que représentants des enseignants vacataires.

Romain GUINEBRETIERE

Je vais être très court. Juste pour dire que le terme aurait été changé de toute façon. Et pour dire qu'on n'a pas proposé une alternative à la sanction qui pourrait être une médiation. On a senti l'administration très tendue. Ils proposent le dialogue. Je pense que le dialogue doit être entamé avec les appariteurs et les personnes concernées. On pourrait proposer une Commission de médiation, par exemple présidée par vous (*Pierre-Louis Périn*) et Louise. Je pense qu'il pourrait avoir un échange, un débat avec les appariteurs par exemple.

Pierre-Louis PERIN

Je ne suis pas sûr que ce soit une médiation, mais il me semble qu'on a bien discuté avec eux, c'était intéressant, et qu'ils ont pu exprimer des excuses, des excuses minimales, certes, mais des excuses quand même. Nous allons voter, séparément sur l'avertissement et l'interdiction de locaux. Privation de locaux, c'est trop vague, et il convient de préciser que ce ne serait pas une privation de locaux syndicaux. La privation de salles serait pour une durée limitée, trois mois par exemple.

Romain GUINEBRETIERE

Trois mois ?

Pierre-Louis PERIN

C'est juste pour donner un quantum à cette mesure. Je vous propose qu'on vote sur les deux termes séparés, sur la privation de locaux prise dans cette acception, et ensuite sur l'avertissement. Avez-vous des questions ou des remarques ?

Mathis GROSSNICKEL

Moi aussi, je trouve problématique de sanctionner l'association sur ce sujet. On l'a dit, c'était un mot malheureux, qui a été mal utilisé, ils l'ont reconnu. C'était sur un contenu interne qui n'avait pas vocation à être publié publiquement. J'ai la crainte que, si on commence à sanctionner ce genre de choses, on se transforme en une police politique des mots. On va contrôler les mots employés par les associations. Cela pose, je trouve, un précédent dangereux. Il n'y avait pas de volonté de nuire, c'est un terme politique, qui fait débat. Je comprends totalement l'émoi, moi aussi, je trouve ce terme choquant. Je comprends que monsieur Catalan se soit senti blessé. Il n'était pas visé directement, mais dans sa fonction, je les rejoins là-dessus. Mais je trouve qu'il est dangereux qu'on se transforme en police politique des mots. Je m'oppose à cette sanction. J'espère, et ils ont commencé à le faire, qu'on arrivera à trouver une solution à l'amicable, des excuses directes présentées aux personnes concernées, une discussion pour ne pas que cela se reproduise. On a effectivement passé plus d'une heure là-dessus. Cela fait déjà office d'acte de médiation et de reconnaissance de la faute.

Louise WAGENER

Et je comprends totalement que les différentes communautés qui se sont senties attaquées aient besoin d'une forme de justice, mais il existe d'autres formes de justices que la justice punitive. Il pourrait être intéressant d'aller sur d'autres modes de justices. Parfois, la sanction ne fait que cristalliser les tensions alors que, dans un cadre spécifique comme celui-ci, on aurait davantage besoin de médiation. Je trouve la proposition de Romain très intéressante.

Elliott BIZE

Je voulais juste répondre à mon collègue par rapport à l'utilisation du mot « police politique ». Je me méfie de ce mot. Le vice-président de mon université a été arrêté il y a deux semaines pour atteinte idéologique. Moi, dans mes responsabilités à l'université, je dois avoir l'autorisation des Jeunesses communistes pour organiser des événements ou recevoir des invités. Donc détourner la liberté d'expression à de telles fins, je trouve cela très problématique. Si l'UNI avait utilisé le terme « ennemis », quelle aurait été votre réaction ? S'il y avait eu vraiment des excuses, plates et sincères, notamment à l'égard de monsieur Catalan, il n'y aurait aucun souci. J'ai l'impression qu'il n'y a pas de volonté de réagir comme il le faudrait.

Pierre-Louis PERIN

Il faut qu'on aille plus vite. Je vous demande de limiter vos prises de parole au strict nécessaire.

Loïs FAY-KOCAOGLU

Je voulais juste vous dire que j'ai changé d'avis concernant ma participation au vote. Je vais me retirer et quitter la conversation.

Pierre-Louis PERIN

Au titre de votre emploi du temps ou du conflit d'intérêts ?

Loïs FAY-KOCAOGLU

Au titre du conflit d'intérêts.

Elise GALY-JAMMOU-PREFONTAINE

Je voulais juste dire que je suis d'accord avec ce qu'on dit Elliott Bize et Guillaume Farde. J'ai trouvé le terme « ennemis » choquant. Je suis contente qu'ils aient présenté leurs excuses et qu'ils aient accepté de changer le terme. Mais, évidemment, de telles actions ont des conséquences. Je trouve que la sanction est justifiée. Beaucoup d'étudiants ont aussi trouvé cela choquant et il y a une vraie solidarité envers les appariteurs. Je trouve également choquant qu'ils n'aient pas voulu s'excuser par rapport à Pierre Catalan. Il mérite le respect, comme tout membre de l'administration.

Pierre-Louis PERIN

Un tout dernier mot pour dire que le Conseil prend des mesures, pas forcément des sanctions. On va voter maintenant sur les deux propositions, en commençant par la sanction sur la mise à disposition des locaux.

Pierre-Louis PERIN

Cette sanction est adoptée.

Ismahane GASMI

Vous aviez précisé une durée ?

Pierre-Louis PERIN

On a dit trois mois.

Louise WAGENER

Vous avez dit trois mois, mais on ne s'est jamais mis d'accord sur trois mois.

Pierre-Louis PERIN

Je crois que c'est bien la proposition qui a été votée. On passe maintenant à la mesure d'avertissement.

L'interdiction de mise à disposition des locaux pour trois mois est approuvée avec 8 votes pour et 7 votes contre.

Pierre-Louis PERIN

On passe maintenant à la mesure d'avertissement.

L'avertissement est approuvé avec 10 votes pour, 4 contre et 1 abstention.

Pierre-Louis PERIN

C'est toujours important d'avoir ces débats. Cela fait partie de notre mission. Malheureusement, cela conduit au report du reste de notre ordre du jour. Je vous propose de lever la séance sur ce vote. Merci à tous.

Pierre-Louis PERIN lève la séance à 10 h 20.